



AMICAL CLUB SPORTIF CORMEILLAIS

Section Natation

Affiliée à la Fédération Française de Natation sous le n° 130953486
Association Loi 1901

LA CHARTE DU NAGEUR SAISON 2026/2027

L'ACSC Natation organise sur la commune de Cormeilles-en-Parisis les activités de la natation de compétition et de loisirs. Affiliés à la Fédération Française de Natation, elle assure la promotion des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport.

Ce document servira, tout au long de la saison sportive, de référence. Le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée par le bureau directeur sera mise en œuvre (changement de groupe ou exclusion).

I. L' Engagement du nageur:

En tant que nageur de l'ACSC Natation :

- Je nage pour moi et pour le groupe
- J'ai conscience que je suis acteur à part entière de mon association.

♦ Pour être respecté.e, je respecte les autres :

1. Je suis poli.e et courtois.e tant dans la piscine qu'à l'extérieur et surtout dans les vestiaires.
2. Je suis respectueux.se de mon entraîneur, des autres nageurs (pas de mise à l'écart, moquerie) du matériel et des locaux.
3. J'encourage tous les nageurs du club lors des compétitions individuelles ou par équipe.
4. Je préviens de mes absences.
5. J'installe et je range le matériel.

♦ Le nageur se comporte bien dans les vestiaires :

1. en n'y mangeant pas,
2. en ne laissant pas traîner de papiers ou autres détritiques,
3. en ne commettant pas de vols,
4. en ne chahutant pas.

♦ J'arrive aux entraînements 15 minutes avant l'heure pour me mettre en tenue et être au bord du bassin à l'heure. A la fin de l'entraînement, je ne dépasse pas 15 minutes pour partir. Je ne traîne ni à la douche ni dans les vestiaires.

1. Je me présente avant chaque entraînement avec tout mon matériel en état (maillot, bonnet, lunettes. Pour les compétiteurs : plaquettes, pull-boy, palmes, élastique et bouteilles d'eau.).
2. J'écoute attentivement les consignes de mon entraîneur et je les respecte.

♦ Si je suis compétiteur, je participe à toutes les compétitions auxquelles mon entraîneur m'a engagé.e et je réponds dans les délais.

Une absence lors d'une compétition oblige le club à déclarer forfait pour le nageur absent. Ceci est synonyme d'amende réclamée par la fédération. Cette amende ainsi que les frais d'engagements perdus seront à la charge du nageur en cas de non-présentation d'un certificat médical avant le début de la compétition ou au premier entraînement qui suit la compétition.

1 Durant les compétitions :

- je me présente avec la tenue du club en état
- Je m'échauffe à sec et dans l'eau
- Je demande mon temps et je viens voir mon entraîneur
- Je récupère

2. Je participe à tous les entraînements des stages sportifs auxquels je me suis inscrit.

En cas de non-respect de la charte, d'absences récurrentes à l'entraînement ou en compétition, ou de progression individuelle incompatible avec les objectifs du groupe, le nageur pourra se voir imposer un changement de groupe.

Fait le:

Nom et Prénom de l'adhérent:.....
Signature: